

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 77 (1948)

Heft: 9

Rubrik: Histoire de la Suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Histoire de la Suisse ¹

Il devient traditionnel de diviser l'histoire de la Confédération suisse en trois grandes périodes, séparées par des crises politiques, religieuses et sociales ².

La première de ces périodes est la période des alliances et des guerres ou *l'époque héroïque*, qui s'étend de la fondation de la Confédération au début du XVI^e siècle. Puis survint la *crise de la Réforme*, au XVI^e siècle ; elle divise la Suisse, occasionne des guerres civiles.

La paix et l'ordre se rétablirent dans la deuxième grande période historique : *l'époque patricienne*, durant les XVII^e et XVIII^e siècles. En 1798, la *crise de la Révolution* met fin aux institutions aristocratiques et mène à la troisième grande période : *l'époque démocratique* qui marque le triomphe de la bourgeoisie. Une nouvelle *crise économique et sociale* a surgi depuis les deux guerres mondiales et nous ne savons pas encore exactement quel en sera le résultat.

L'époque héroïque

Pendant l'antiquité et jusqu'au début du moyen âge, la Suisse n'existait pas en tant qu'Etat particulier.

Notre pays avait été dominé par les Helvètes, puis par les Romains (jusqu'en 375). Il fut conquis ensuite par les Alamans et les Burgondes, fit partie de divers États, puis, finalement, en 1030, la Suisse orientale et, en 1033, la Suisse occidentale furent englobées dans le *Saint Empire romain germanique*.

La période héroïque de la Suisse commence au XIII^e siècle. Les souverains germaniques accordèrent des franchises aux Waldstätten, afin de les rattacher plus étroitement à l'empire et de s'assurer le libre passage par le St-Gothard qui venait d'être ouvert (1230). *L'empereur* était leur maître, leur juge et leur défenseur contre la maison des *Habsbourg* qui possédait les territoires voisins.

En 1273, Rodolphe de Habsbourg monta sur le trône impérial ; cet événement inquiétait les Suisses. Qui donc les défendrait maintenant ? De fait, les ducs d'Autriche méconnaissaient leurs franchises et se proposaient de les soumettre à leur autorité.

C'est pourquoi, à la mort de Rodolphe de Habsbourg, survenue en juillet 1291, les pays d'Uri, Schwyz et Unterwald résolurent, le 1^{er} août 1291, de transformer l'ancien pacte qui les unissait en

1291
1^{er} août
Serment du Grütli

¹ Les Maîtres seront assez aimables pour nous dire si ce résumé convient aux jeunes gens des cours complémentaires. *La Rédaction.*

² Cette division originale imaginée par M. Gonzague de Reynold, professeur à l'Université de Fribourg, a été reprise par M. Sauser-Hall dans son *Guide politique de la Suisse* (Payot 1947), auquel nous renvoyons nos lecteurs.

une alliance perpétuelle : les *Confédérés se prêteraient mutuellement secours en cas d'attaque, ils n'accepteraient aucun juge étranger, ils régleraient leurs différends par l'arbitrage des plus sages, ils puniraient les criminels, les incendiaires et les voleurs; l'alliance devait durer à perpétuité.*

Ce document est « l'acte de fondation de la Confédération » suisse. Les Waldstätten avaient simplement l'intention de s'unir contre les ambitions des Habsbourg ; de fait, ils fondaient un Etat nouveau, destiné à devenir une des plus vieilles républiques du monde.

Les Habsbourg qui régnaient en Autriche cherchaient à étendre leurs droits sur le territoire suisse, tandis que les montagnards des Waldstätten tentaient de se soustraire à leur domination et parfois organisaient des expéditions de pillage sur les terres qui dépendaient de l'Autriche.

Une première rupture se produisit ; ce fut la guerre entre 20 000 Autrichiens, conduits par le duc Léopold, et les Suisses. Ceux-ci restèrent victorieux à la bataille de *Morgarten*, le 15 novembre 1315. Vingt-quatre jours plus tard, ils renouvelèrent l'alliance du Grütli par le *pacte de Brunnen*.

Les Waldstätten songèrent à accroître leurs forces en s'alliant à leurs voisins. Successivement Lucerne (1332), Zurich (1351), Glaris, Zoug (1352) et Berne (1353) entrèrent dans la Confédération. Ils formèrent ensemble la *Confédération des huit cantons* qui dura jusqu'en 1481. Ce n'était pas encore un véritable Etat. Il n'y avait pas de pouvoir central organisé. Chaque canton restait indépendant et se gouvernait lui-même ; mais en temps de guerre, chacun portait secours à ses alliés. Il fallut se défendre contre de nouvelles entreprises des ducs d'Autriche qui furent vaincus à *Sempach*, en 1386, et à *Naefels*, en 1388.

Après ces victoires, l'indépendance de la Confédération vis-à-vis de l'Autriche était presque un fait accompli. Les Habsbourg reconnaissaient aux Suisses le droit de garder tous « les châteaux, villes, forteresses, vallées, pays et gens » conquis pendant la guerre. Ils reconnaissaient aussi les alliances entre les cantons et la souveraineté des Waldstätten.

Les Suisses prirent conscience de leur force et resserrèrent leur union par la *Charte des prêtres* et le *Convenant de Sempach*.

La Charte des prêtres (1370), entre autres, exige des étrangers qui veulent habiter en Suisse un serment politique, non plus envers tel ou tel canton, mais envers la *Confédération* ; c'est dans cette charte qu'on peut voir les débuts de l'organisation d'un véritable Etat suisse.

Le *Convenant de Sempach* (1393) est une convention militaire. Il spécifiait qu'au cours d'une bataille aucun soldat ne devait quitter

Guerres
d'indépendance

1315
Morgarten

1315
Pacte de Brunnen

1353-1481
Huit cantons

1386
Sempach

1393
Convenant
de Sempach

la bannière de son canton pour se livrer au pillage avant d'en avoir reçu la permission ; que le butin récolté devait être remis aux capitaines qui en faisaient le partage ; que les églises et les couvents seraient épargnés et que personne ne devait outrager les femmes et les enfants. Enfin, le Convent ajoutait qu'aucun canton n'avait le droit de commencer la guerre avant que tous les autres en eussent reconnu la nécessité.

Les huit cantons, libérés de la domination autrichienne, restaient membres de l'empire. Mais, en fait, ils s'administraient avec la plus entière liberté. Après une période de paix de trente ans environ, pendant laquelle ils s'allièrent aux gens d'Appenzell, à la ville de St-Gall, aux habitants du Haut-Valais et des Grisons, les Suisses résolurent d'agrandir leurs territoires par des conquêtes. Ils enlevèrent le *Tessin* au duc de Milan en 1403 et l'*Argovie* à l'Autriche en 1415. La paix fut troublée aussi par une guerre civile. Le conflit éclata entre les cantons de Schwyz et Zurich qui se disputaient certaines terres du comte de Toggenbourg, mort sans laisser d'héritier. Schwyz réussit à les obtenir ; pour se venger, Zurich ferma ses marchés aux Schwytzois, malgré les efforts de conciliation des autres cantons.

Zurich vaincu chercha l'alliance de l'Autriche et de la France ; les Confédérés prirent alors le parti de Schwyz et vainquirent les Autrichiens à la bataille de *St-Jacques sur la Sihl*, en 1443. Un détachement de 1500 d'entre eux attaqua témérairement 40 000 Armagnacs à *St-Jacques sur la Birse*, près de Bâle, en 1444 ; ils en tuèrent 2000 et périrent eux-mêmes tous, à l'exception de 200 qui furent blessés ou faits prisonniers. En 1450, la paix fut signée. Zurich rompit son alliance avec l'Autriche et reprit sa place dans la Confédération.

Les huit cantons conquièrent encore la *Thurgovie*, en 1460 et, finalement, ils conclurent, en 1474, une paix perpétuelle avec l'Autriche.

Les Suisses, en pleine possession de leur puissance, excités à la guerre par le roi de France Louis XI, eurent à se mesurer avec l'armée la plus redoutable de l'époque, celle du duc de Bourgogne ; ils vainquirent *Charles le Téméraire*, dispersèrent, anéantirent ses armées et s'emparèrent de ses richesses dans les trois grandes batailles de *Grandson* (1476), *Morat* (1476) et *Nancy* (1477). Ces victoires eurent un retentissement considérable. Les Suisses en retirèrent une très grande gloire militaire. Princes et rois recherchèrent leur amitié et leur alliance.

Le territoire de la Confédération s'augmenta de *Fribourg et Soleure*, en 1481, grâce à l'intervention de saint Nicolas de Flue. La Diète adopta également une nouvelle convention, dite le *Convent de Stans*. Le butin recueilli sur les champs de bataille devait

Guerres de conquêtes

1403

Uri conquiert la Léventine

1415

Conquête de l'Argovie

1460

Conquête de la Thurgovie

Les grandes aventures militaires

1476

Grandson-Morat

1481

Diète de Stans, S. Nicolas de Flue Dix cantons

dorénavant être partagé proportionnellement au nombre de soldats fournis par chaque canton ; il en fut ainsi pour celui de Grandson et de Morat. Les cantons s'engageaient à maintenir la paix et, tous les cinq ans, les Alliances et les Conventions de Sempach et de Stans devaient être lus en public et jurés par les citoyens.

A la fin du XV^e siècle, les Suisses entrèrent en lutte avec l'empereur d'Allemagne Maximilien qui prétendait lever un impôt impérial et soumettre les Confédérés à un tribunal d'empire. Ce fut la *guerre de Souabe*. Les Suisses battirent les Impériaux dans quatre batailles qui, toutes, eurent lieu en 1499 : *Hard, Frastenz, Calven et Dornach*. La paix fut conclue à Bâle. Dès lors, la Suisse vécut entièrement séparée de l'empire ; mais son indépendance ne fut officiellement reconnue qu'en 1648, au traité de Westphalie.

1499
Guerre
de Souabe

Peu de temps après les guerres de Souabe, les Suisses intervinrent en Italie. Le duc Ludovic Sforza et le roi de France se disputaient la ville de Milan. L'un et l'autre cherchèrent l'appui des Suisses. C'est en *mercenaires*, à la solde de l'étranger, que ceux-ci pénétrèrent en Lombardie. En 1512, ils battirent les Français, s'emparèrent de *Pavie* et de *Milan* et rétablirent le duc Sforza à la tête du duché de Milan qui lui appartenait. En récompense de leur aide, ils gagnèrent pour eux *Locarno, Lugano, Mendrisio, le val Maggia et le val d'Ossola*. L'année suivante, à Novare, ils infligèrent une lourde défaite aux Français. Louis XII dut abandonner l'Italie.

1512-1515
Guerres d'Italie

Mais en 1515 François I^{er} montait sur le trône de France. Aussitôt il se prépara à reconquérir le duché de Milan, avec le secours des Vénitiens. Avant d'engager la lutte, il proposa un arrangement aux Confédérés. Ceux-ci devaient renoncer à défendre le duché de Milan contre le paiement d'une forte indemnité. Berne, Fribourg, Soleure acceptèrent les propositions de François I^{er}. Les cantons primitifs se décidèrent à la bataille. Elle eut lieu à *Marignan*, le 13 septembre 1515. Ce fut une défaite pour l'infanterie suisse ; 12 000 hommes restèrent sur le champ de bataille. La désunion, plus que toute autre cause, avait contribué à cette défaite.

A la suite de leurs échecs, les Suisses retirèrent leurs troupes d'Italie. En 1516, à Fribourg, ils signèrent avec la France une *paix perpétuelle* par laquelle ils renonçaient à toutes prétentions sur le nord de l'Italie. Ils gardèrent cependant les territoires tessinois de *Locarno, Lugano, Mendrisio et le val Maggia* et reçurent une indemnité en argent.

1516
Paix perpétuelle
des Suisses
avec la France,
signée à Fribourg
Perte
du Val d'Ossola

La défaite de Marignan marque, pour la Confédération, la fin de la grande époque de gloire militaire. La période héroïque est achevée.

Quelque temps auparavant, la Confédération s'était agrandie de *Bâle* et *Schaffhouse* en 1501 et d'*Appenzell* en 1513. Dès ce moment,

1513
Treize cantons

Maisons recommandées

En vous servant chez nous, vous trouverez

**le choix
la qualité**

ET UN PERSONNEL EXPÉRIMENTÉ

CHAUSSURES

Kurth

Rue de Lausanne 51
Rue de Lausanne 14
Fribourg, tél. 2 38 26



GUTMANN & ROSCHY

TRAVAUX DE RELIURE
ENCADREMENTS

Travail prompt et soigné

FRIBOURG

TÉL. 2.15.36 — PLACE DE LA GARE 34

TOUJOURS BIEN SERVI ET CONTENT

AMEUBLEMENTS
BRÜGGER
FRIBOURG

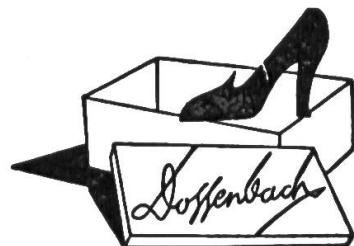
Rue des Bouchers 109 Tél. 2.10.32



AUX ARCADES

bien achalandé
vend bon
marché

FRIBOURG



MORAT

P. W. DIETHELM :

LE PLUS BEAU CADEAU

Illustré. 78 pages. Cart. 3 fr. 30

Aidera les parents dans la préparation
de leurs enfants à la Première Communion

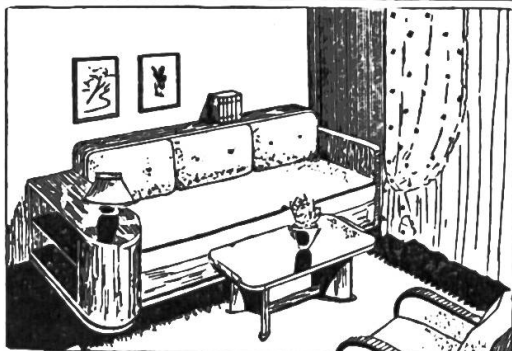
Librairies St-Canisius, Fribourg

R. du Pont-Suspendu 80 R. de l'Université 6

Favorisez votre ancien
collègue de vos achats
en radio et réparations

**RADIO
BONGARD**

Grand'Places 23



Fabrique de meubles

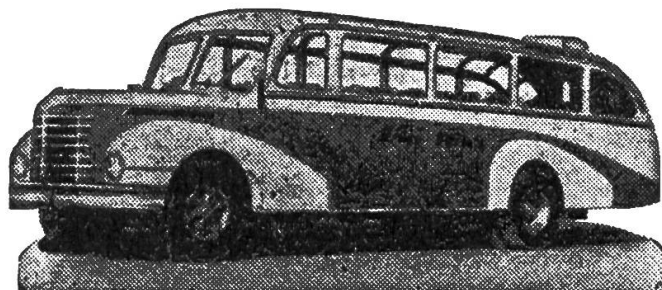
G. Bise

FRIBOURG

Grand'Rue & Pont de Zähringen

Sociétés...

POUR VOS EXCURSIONS ET VOYAGES



AUTOCARS REHM

Fribourg

Tél. 2.10.96

Devis et projets sans engagement



Hunziker Söhne

THALWIL

Tél. (051) 92.09.13

La fabrique suisse de meubles d'école (fondée en 1880)
vous livre des **tableaux noirs, tables d'écoliers**
à des conditions avantageuses

DEMANDEZ NOS OFFRES

Les Missels de Dom Lefebvre

sont répandus dans le monde entier parce qu'ils satisfont tous les goûts

Ils donnent aux fidèles le moyen de mieux participer aux offices de l'Eglise en leur permettant d'en pénétrer le sens et la grandeur

Missel quotidien et vespéral

Grande édition en un volume, 2800 pages 16 × 9 cm.

Surnommé le « Roi des missels ». Cette « Grande Edition » contient de nombreuses explications et gravures et, avant les Epîtres et les Evangiles, des commentaires tirés du bréviaire. C'est une véritable encyclopédie liturgique ; on y trouve : Matines et Laudes de Noël, Offices des défunts, des Ténèbres, Kyriale, Rituel, etc.

Pégamoïd, tranche rouge	Fr. 30.—	Mouton, tranche rouge	Fr. 36.—
Pégamoïd, tranche dorée	Fr. 33.—	Mouton, tranche rouge sous or	Fr. 40.50
Chagrin, tranche rouge			Fr. 41.—
Chagrin, tranche rouge sous or			Fr. 45.50

Petit missel quotidien

1100 pages, format 8,5 × 14,5 cm.

Renferme l'essentiel d'un missel quotidien, avec commentaire et illustrations. Ordinaire et parties principales de la messe en texte latin-français.

Pégamoïd, tranche rouge	Fr. 11.—	Mouton, tranche rouge sous or	Fr. 17.80
Pégamoïd, tranche dorée	Fr. 13.20	Genre veau marbré, fer à froid	Fr. 19.—
Chagrin, tranche rouge sous or			Fr. 22.—

Missel vespéral romain

1750 pages, format 15 × 9 cm.

Quotidien comme le type précédent. Les gravures ont été réduites, le Kyriale supprimé et les notes de liturgie résumées afin d'obtenir un volume plus léger.

Pégamoïd, tranche rouge	Fr. 17.20	Mouton, tranche rouge	Fr. 23.20
Pégamoïd, tranche dorée	Fr. 20.50	Mouton, tranche rouge sous or	Fr. 27.50
Genre veau marbré, fer à froid			Fr. 29.—
Chagrin, tranche rouge sous or			Fr. 33.—

Missel quotidien pour enfants

680 pages, 250 gravures en couleur, format 14,5 × 8,5 cm.

Ce missel répond au désir souvent exprimé d'avoir un livre vraiment liturgique, dont les gravures et les textes soient compréhensibles pour les enfants et dont l'usage les amène insensiblement à employer le *Missel quotidien et vespéral* lorsque leur âge et leur formation leur permettront de le faire.

Pégamoïd, tranche rouge	Fr. 9.50	Mouton, tranche dorée	Fr. 16.50
Pégamoïd, tranche dorée	Fr. 11.80	Genre veau marbré, fer à froid	Fr. 18.—
Chagrin, tranche rouge sous or			Fr. 21.—

APOSTOLAT LITURGIQUE DE L'ABBAYE DE ST-ANDRÉ
REPRÉSENTATION GÉNÉRALE EN SUISSE :

LIBRAIRIE ST-PAUL • FRIBOURG

Les Missels de Dom Lefebvre sont en vente dans toutes les LIBRAIRIES CATHOLIQUES

INCENDIE
VOL AVEC EFFRACTION
BRIS DE GLACES

Helvetia-Incendie

DÉGATS D'EAU
CHOMAGE
DOMMAGES ÉLÉMENTAIRES

A ST-GALL

**LOUIS BULLIARD, AGENT GÉNÉRAL,
FRIBOURG**

RUE DE ROMONT 18

TÉL. 2.25.13

CH. POST. 11a 137



**BERNINA-ZIGZAG
100**



La machine à coudre suisse,
avec ses nombreux avantages
Rabais spéciaux pour écoles

E. WASSMER, S. A.
FRIBOURG

MAISONS RECOMMANDÉES EN GRUYÈRE

Grande-Gruyère Liqueur de Dessert

LIBRAIRIE - PAPETERIE

Pasquier-Dubas

Anc. Ackermann

Grand'Rue 40 BULLE Tél. 2 73 71

●
Sacs de Dames

Portefeuilles

Portemonnaies

●
JEUX ET JOUETS

Tableaux religieux

Objets de piété

CAFÉ-RESTAURANT GRUYÉRIEN

Tél. 2 75 75 BULLE Tél. 2 75 75

LE RESTAURANT TRÈS SOIGNÉ

●
Grandes et petites salles
pour sociétés
au 1^{er} étage Carnotzet

●
**LOCAL OFFICIEL DE LA CHORALE
DES INSTITUTEURS de la GRUYÈRE**

E. Buchilly.

IMPRIMERIE PERROUD

IMPRESSIONS EN TOUS GENRES

BULLE

**BANQUE POPULAIRE DE
LA GRUYÈRE, BULLE**

Place de la Gare (près de la Poste)

Fondée en 1853

CAISSE D'ÉPARGNE

PAPETERIE

Ch. Morel

R. Morel, succ.

BULLE

Articles pour écoles

Tél. 2 71 84

Abonnés, favorisez les maisons qui nous confient des annonces.

Café Romand

Rue de Romont. Fribourg

Vins de 1^{er} choix

Fondue renommée

Rendez-vous des instituteurs

F. Eggertswyler-Gremaud.

CINÉ - ROMANS ILLUSTRÉS

Modernes - Bien écrits - Passionnants - Educatifs

JUANITO CROISÉ D'ESPAGNE

par Henri Brifaut

Prix : Fr. 1.50

RAPPEL

L'ENFANT AUX YEUX ÉTEINTS

En vente aux Librairies St-Paul - Fribourg

Nous cherchons pour l'Ecole suisse de Santiago du Chili un

instituteur d'école primaire

capable ou éventuellement un

instituteur d'école secondaire

Institutrice entrerait, suivant les circonstances, également en considération. Bonnes notions de la langue espagnole nécessaires.

Les postulants doivent s'engager par contrat pour une durée de 5 ans au minimum. Voyage d'aller et retour remboursé.

Les instituteurs de l'Ecole de Santiago du Chili sont affiliés à la caisse de retraite des instituteurs des écoles suisses à l'étranger.

S'annoncer par écrit en joignant *curriculum-vitae*, copies de certificats et indications sur l'activité antérieure jusqu'au 25 juillet à **M. W. Baumgartner professeur, Molkenstrasse 1, St-Gall**

Présentation seulement sur invitation

Jacques Heina

Les Jeunes en face de la vie

Un nouveau livre pour les jeunes gens et tous ceux qui s'intéressent à la formation d'une jeune élite.

Prix : Fr. 3.—

En vente aux
Librairies St-Paul, Fribourg

*En vêtements pour
hommes et garçons*

*C'est là
belle Jardinière
qu'on trouve le mieux*

Place de la Gare 38 Fribourg

ALLEMAND

anglais ou italien en 2 mois, parlé et écrit. Prép. emplois fédéraux en 4 mois, (par CORRESPONDANCE en 6). Prospect. Référ. **Ecoles Tamé**, Neuchâtel, Lucerne, Bellinzone & Zurich.

Diplôme de **SECRÉTAIRE d'HOTEL** en 4 mois, à Bellinzone, Scuola Tamé.



elle compta treize cantons ; ce nombre ne changea pas jusqu'en 1798. Chacun des treize cantons était souverain chez lui et uni aux autres cantons par un traité d'alliance. L'ancienne Suisse était une confédération d'Etats.

Six de ces cantons, les cantons campagnes : Uri, Schwyz, Unterwald, Glaris, Zoug et Appenzell formaient des démocraties pures, où le peuple exerçait lui-même le pouvoir et se réunissait en assemblées populaires, appelées *Landsgemeinde*, pour discuter les affaires publiques.

Dans les cantons villes : Zurich, Berne, Lucerne, Fribourg, Soleure, Bâle et Schaffhouse, la constitution était différente. Il y avait des assemblées de la commune où tous les bourgeois pouvaient manifester leur volonté, mais le pouvoir suprême était exercé par un conseil. Petit à petit, les familles influentes et les corporations de métiers y eurent seules accès.

A côté des cantons, il y avait des villes, des seigneurs et des pays *alliés* : St-Gall, Bienne, Mulhouse, Genève et Strasbourg (de 1588 à 1681) ; les comtes de Neuchâtel et de Valangin, les évêques de Bâle et de Sion, l'abbaye d'Engelberg et les Liges grisonnes.

Les XIII cantons possédaient en outre des *pays sujets*, conquis par les armes. Ils étaient appelés *bailliages communs* parce qu'ils étaient gouvernés par des *baillis* et qu'ils appartenaient en commun à plusieurs cantons. Les pays sujets étaient les suivants : le Tessin, l'Argovie, la Thurgovie, la vallée du Rhin. Le pays de Vaud avait été conquis et annexé par Berne et par Fribourg en 1536.

Les Confédérés n'eurent pendant longtemps aucun organisme fédéral ; ensuite ils prirent l'habitude de convoquer une grande assemblée annuelle appelée *Diète* qui se tint à Baden, puis à Frauenfeld. Chaque canton y envoyait deux délégués, et les pays alliés un seul. Le canton qui présidait la diète s'appelait le *Vorort*. Il était chargé de convoquer et de diriger la réunion et servait d'intermédiaire entre les cantons et l'étranger.

Cette période héroïque de notre histoire est remarquable aussi par l'épanouissement artistique qu'elle suscita. De très grands peintres ont illustré notre pays, surtout Hans Fries, de Fribourg, Nicolas Manuel Deutsch de Berne, Hans Holbein de Bâle. Le sculpteur le plus connu de ce temps est Hans Geiler qui décora divers édifices publics et en particulier les fontaines de Fribourg. Les grandes églises, les couvents et les collections des musées témoignent encore des goûts artistiques de nos ancêtres et, dès 1460, l'Université de Bâle fut un foyer de culture humaniste.

La crise de la Réforme

La Réforme débuta en Allemagne et, de là, elle se répandit dans les pays voisins. En Suisse allemande, elle fut essentiellement l'œuvre de Zwingli ; en Suisse romande, les propagateurs en furent principalement Farel, Calvin et Viret. Par suite de la Réforme, on eut, en quelque sorte, deux camps hostiles : l'un catholique, resté attaché à la foi traditionnelle, l'autre protestant, acquis aux idées nouvelles ; ils ne tardèrent pas à entrer en lutte sous l'influence surtout de Zwingli qui, au même moment où il tonnait contre le service militaire étranger, poussait les Confédérés à la guerre civile.

1525
Zurich adopte
la Réforme

En 1529, une première guerre faillit mettre aux prises Zurich et les Waldstätten. Pendant que des médiateurs travaillaient à rétablir la paix, se produisit l'événement bien connu de « la soupe au lait de Cappel ». Des catholiques ayant, un jour, apporté une grande jatte de lait à la limite des deux camps, les Zurichois accoururent avec du pain et se mirent à manger à la même écuelle. Ce fait prouvait que, malgré le différend qui les séparait, les soldats de chaque parti retrouvaient facilement leur traditionnelle amitié.

1529
Première guerre
de Cappel

D'après les clauses du traité de paix qui fut alors établi, chaque canton restait souverain en matière religieuse ; en revanche, dans les bailliages, chaque commune devait décider à la majorité des voix à quelle croyance elle voulait se rattacher.

La paix ne fut pas de longue durée.

Deux ans plus tard, en 1531, la guerre reprit ; les catholiques battirent complètement les protestants à la bataille de Cappel (deuxième guerre de Cappel) où Zwingli fut tué. La deuxième paix de Cappel fut signée en novembre 1531. Elle fut favorable aux catholiques. Désormais, dans les bailliages communs, les minorités catholiques ne furent plus obligées de se soumettre aux majorités réformées. La messe fut rétablie partout où on le demanda. La deuxième paix de Cappel marqua l'arrêt des progrès de la Réforme en Suisse allemande.

1531
Deuxième guerre
de Cappel

L'introduction du protestantisme en Suisse romande fut presque entièrement l'œuvre de Berne qui soutint partout les efforts du réformateur français Farel dans les bailliages, à Neuchâtel, dans le Jura et à Genève. En 1536, Berne envahit le pays de Vaud et dès lors travailla à y implanter la Réforme par la prédication et, au besoin, par la violence. Un autre prédicateur français, Calvin, propagea le protestantisme à Genève et fit de cette ville la citadelle de l'Europe réformée.

1536
Berne conquiert
le pays de Vaud

Les cantons catholiques ne restèrent pas inactifs ; leurs chefs politiques, aidés par le clergé et par les ordres religieux nouveaux des Capucins et des Jésuites, prirent l'initiative d'un vaste mouvement

1545-1563
Concile de Trente

de réveil de la pensée catholique. De 1545 à 1563 eut lieu le Concile de Trente qui contribua puissamment à vivifier la foi, renforça la discipline du clergé et des laïcs. Des collèges furent ouverts à Lucerne, à Fribourg, à Porrentruy et à Brigue. Parmi les personnages qui, à Fribourg, ont fait le plus de bien à cette époque par l'exemple de leur vie, par la prédication et les livres, il faut noter saint Pierre Canisius et le Prévôt Schneuwly.

1580
Arrivée de
S. Pierre Canisius
à Fribourg

L'époque patricienne

Gouvernement des Patriciens et réactions populaires

XVII^e siècle
Naissance
de l'aristocratie

A l'origine de la Confédération, tous les citoyens avaient les mêmes droits. Mais dans les cantons villes de Berne, Zurich, Lucerne, Fribourg, Bâle et Soleure, la situation avait rapidement évolué. Ces cités avaient, au cours des temps, acquis des territoires au delà de leurs murs. Elles traitèrent les campagnards en sujets et réservèrent aux seuls bourgeois de la ville le droit d'entrer dans les conseils. Les paysans étaient tenus à l'écart du gouvernement. Ils avaient toutefois le droit d'acquérir, à prix d'argent, la bourgeoisie et de participer ainsi aux privilèges de la population urbaine.

1597
Division
du canton
d'Appenzell

Mais au XVII^e siècle, cette liberté d'établissement se restreignit peu à peu ; l'admission à la bourgeoisie fut rendue difficile. Les familles les plus considérées formèrent une aristocratie qui se réserva le droit de gouverner l'Etat à l'exclusion même de la bourgeoisie. Ce régime inauguré à Berne fut adopté au XVII^e siècle dans la plupart des villes suisses, à Fribourg notamment. Le gouvernement de ces villes resta concentré entre les mains de quelques privilégiés. Cependant, les droits du peuple ne furent jamais entièrement sacrifiés en Suisse. Dans les cantons campagnards, où le pouvoir suprême appartenait à la Landsgemeinde, les constitutions restèrent essentiellement démocratiques.

XVII^e siècle
réparateur

1647
Défensional
de Wyl

Le régime aristocratique contribua au début à la prospérité de la Confédération. Il renforça sa puissance militaire et lui évita les horreurs de la guerre de Trente Ans. Pour mieux se défendre, les Suisses conclurent, en 1647, le *Défensional de Wyl* qui instituait une meilleure organisation militaire et portait à 36 000 hommes les contingents que devaient fournir les cantons en cas de danger.

1648
Indépendance
de la Suisse

A la *paix de Westphalie* qui termina la guerre de Trente Ans, en 1648, le bourgmestre de Bâle, Wettstein, réussit à faire reconnaître la complète indépendance et souveraineté de la Suisse. Ainsi, la séparation de la Suisse d'avec l'empire allemand, déjà réalisée durant la guerre de Souabe, était reconnue et garantie par un traité international.

La guerre de Trente Ans eut encore d'autres répercussions en Suisse. Pendant la guerre, les paysans firent d'excellentes affaires,

mais ensuite les gains diminuèrent, tandis qu'augmentaient les impôts. D'autre part, les campagnards étaient vexés par l'attitude autoritaire des aristocrates qui les traitaient comme des sujets.

Ces faits provoquèrent du mécontentement dans les campagnes.

En 1653, éclata la *guerre des paysans* qui fut favorable aux gouvernements aristocratiques.

1653
Guerre
des paysans

Trois ans plus tard, de nouvelles querelles religieuses s'élevèrent qui conduisirent à la *première guerre de Villmergen*, où les catholiques de cinq cantons de la Suisse centrale vainquirent les troupes de Zurich et de Berne. Fribourg et quelques autres étaient restés neutres.

1656-1712
Villmergen

La *seconde guerre de Villmergen* eut lieu en 1712. Elle tourna à l'avantage des protestants.

Le XVIII^e siècle, qui marque l'apogée du patriciat, fut une période brillante de notre histoire. Le commerce et l'industrie étaient florissants. Les magistrats évitèrent les dépenses inutiles et entassèrent dans les caissés publiques des trésors qui les dispensaient de lever de trop lourds impôts. Ils établirent de nombreuses routes, firent construire des arsenaux, des greniers à céréales ; ils installèrent des bibliothèques pour encourager le travail intellectuel. Ils favorisèrent le développement des arts.

L'agriculture se développa considérablement, la Suisse devint un pays exportateur de fromage, de bétail de boucherie et d'élevage. Les paysans suisses acquirent de l'aisance, ils construisirent des fermes plus vastes et plus confortables. Vers la fin du XVIII^e siècle, ils étaient dans une situation beaucoup plus favorable que ceux de la plupart des autres pays d'Europe.

Les industries du coton, de la soie, de la toile, des rubans étaient prospères dans le Toggenbourg, à Glaris, à St-Gall, à Zurich, à Bâle. L'horlogerie se développait dans le Jura neuchâtelois et à Genève.

Le service militaire étranger conserva au peuple suisse ses vertus militaires ; il eut aussi pour résultat de faire pénétrer les idées et la culture européennes jusque dans les vallées les plus reculées des Alpes.

La prospérité matérielle de notre pays n'empêcha pas les sujets des cantons et les classes non privilégiées de souffrir de leur manque de libertés et des injustices dont ils étaient ou se croyaient victimes. A plusieurs reprises le mécontentement populaire se manifesta par des tentatives de soulèvement, au Tessin, dans le Jura bernois, à Genève, à Lausanne, à Fribourg. Mais les gouvernements ne surent pas, par d'utiles réformes, apaiser ces revendications. Le patriciat ne réussit pas non plus « à créer un sentiment national suisse ». Il existait un patriotisme bernois, lucernois . . . ; le patriotisme suisse faisait défaut. D'autre part, le service étranger affaiblissait la défense nationale et enlevait des bras à l'agriculture ; les idées et les habitudes

étrangères introduisirent des éléments de dénationalisation dans notre vie publique. Enfin, sous l'effet des écrits de Voltaire et de Rousseau, les esprits s'agitaient au nom de la liberté ; le peuple voulait l'égalité politique. Finalement, le régime aristocratique s'effondra sous les coups de la Révolution française.

La crise de la Révolution

1792 (10 août)
Massacre
des Suisses
aux Tuileries

La Révolution éclata, en France, en 1789 ; dès l'année suivante, les idées nouvelles pénétrèrent chez nous. Un groupe de Suisses expatriés à Paris pour des raisons politiques, Vaudois, Genevois, Fribourgeois, formant le *Club helvétique*, avaient décidé de renverser les gouvernements aristocratiques cantonaux. Ils poussèrent leurs compatriotes à la révolte. Frédéric César de La Harpe, de Rolle, fixé à Paris, demanda l'appui du gouvernement révolutionnaire de France pour aider les Vaudois à conquérir leurs libertés. Cette requête correspondait au désir du Directoire qui déjà songeait à occuper le territoire suisse pour attaquer l'Autriche et qui convoitait le trésor de Berne et d'autres villes.

1798
Invasion de la
Suisse par les
Révolutionnaires

1798 (5 mars)
Chute de Berne

En 1798, les Français envahissent la Suisse, ils traversent le pays de Vaud en mars, s'emparent de Fribourg et de Soleure. Les Bernois, aidés des Singinois, remportent une victoire à *Neuenegg*, puis ils sont vaincus à *Fraubrunnen* et au *Grauholz*. Berne se rend. Puis c'est la défaite des Glaronnais à *Wollerau* et celle des Schwyzois à *Schindellegi*, *Rothenthurm* et *Morgarten*. Les autres cantons étaient restés en dehors de la lutte. Les Suisses avaient été battus les uns après les autres, parce qu'ils étaient désunis.

L'ancien régime s'écroula, la Confédération des treize cantons avait vécu.

1798
République
helvétique

Rupture
avec la tradition

Les quinze années qui suivirent comptent parmi les plus troubles et les plus tristes de notre histoire nationale. Devenus maîtres du pays, les Français imposèrent aux vaincus une nouvelle constitution, à laquelle avaient collaboré Pierre Ochs et La Harpe. L'ancienne Confédération des treize Etats souverains fut remplacée par un Etat centralisé : la *République helvétique une et indivisible*, dans laquelle les cantons, au nombre de vingt-deux, n'étaient plus que de simples divisions administratives. Ceux qui s'étaient présentés en libérateurs traitaient la Suisse comme un pays conquis. Ils la pillèrent méthodiquement et en firent le champ de bataille de l'Europe. Bien qu'il ait proclamé l'égalité des citoyens, aboli les dîmes, la torture, amélioré l'exercice de la justice, unifié les monnaies, introduit partout une plus grande liberté, le nouveau régime fut impopulaire.

L'imitation forcée des institutions françaises ne convenait pas à notre pays. Les Suisses étaient divisés en deux camps, les *unitaires*

— partisans de la République helvétique — et les *fédéralistes* — champions de l'autonomie cantonale — qui se combattaient sans trêve.

Devenu premier consul, Napoléon Bonaparte favorisa d'abord cet état d'anarchie. Il était l'arbitre de la situation et, quand le désordre fut à son comble, en 1802, il occupa militairement la Suisse. Ensuite il lui donna l'*Acte de Médiation* du 19 février 1803. La Suisse cessait d'être une république centralisée pour redevenir une Confédération d'Etats. Les treize anciens cantons furent restaurés et six cantons nouveaux prirent rang à leur suite : *St-Gall, les Grisons, Argovie, Thurgovie, Tessin et Vaud*.

1803
Acte de Médiation

1803
Dix-neuf cantons

L'ancienne Diète fut rétablie comme autorité centrale ; elle se réunissait chaque année, à tour de rôle, dans un des six *cantons directeurs* ou *Vorort* : *Fribourg, Berne, Soleure, Bâle, Zurich et Lucerne*. Le magistrat le plus important du canton où siégeait la Diète portait le nom de landamman de la Suisse. Le premier fut Louis d'Affry, de Fribourg.

L'Acte de Médiation rétablit la tranquillité et l'ordre dans le pays. Les écoles prospérèrent sous la direction de Pestalozzi et du Père Girard. Mais le protectorat de Napoléon coûtait cher : 12 000 à 16 000 soldats suisses étaient continuellement à son service ; Genève Neuchâtel et le Valais avaient été annexés à la France. Le 18 octobre 1813, Napoléon fut vaincu à Leipzig par les Alliés qui poursuivirent ses armées à travers la Suisse. L'Acte de Médiation fut aboli par la Diète (décembre 1813).

L'époque démocratique

En 1814, une Diète générale fut convoquée à Zurich. Elle rédigea, après de très longues délibérations, une nouvelle constitution qui fut soumise à l'approbation des puissances réunies au Congrès de Vienne¹. Lorsqu'elle y eut été ratifiée, les cantons l'adoptèrent. On l'appelle le *Pacte fédéral de 1815*. Le régime de la Restauration maintint les six nouveaux cantons et, en outre, trois Etats, le Valais, Neuchâtel et Genève furent reçus dans la Confédération en 1814. Ainsi, le Pacte fédéral de 1815 fit de la Suisse une Confédération de vingt-deux cantons. Son territoire n'a pas augmenté depuis lors.

1815-1830
Restauration
patricienne

1815
Pacte fédéral

1815
Vingt-deux
cantons

Bienne et la plus grande partie de l'ancien évêché de Bâle furent donnés à Berne, en compensation de la perte de l'Argovie et du pays de Vaud.

Plus encore que l'Acte de Médiation, le Pacte fédéral était une réaction contre la trop grande centralisation de la République helvétique. Les vingt-deux cantons étaient souverains et égaux en droits.

¹ Le Congrès de Vienne reconnut également la neutralité de la Suisse.

Ils pouvaient conclure des alliances particulières et des capitulations militaires ; ils eurent à nouveau leur monnaie, leurs douanes, leurs poids et mesures.

L'autorité centrale de la Confédération était la Diète, dans laquelle chaque canton avait une voix, et qui se réunissait alternativement pour deux ans dans les *cantons directeurs* de Zurich, Berne et Lucerne.

La Diète était compétente en matière de paix ou de guerre ; elle signait les traités de commerce et les alliances avec l'étranger. Il n'y eut plus de landamman. Le seul organe permanent était la chancellerie fédérale qui se déplaçait avec le Vorort.

De plus, la Confédération disposait d'une armée fédérale forte de 32 000 hommes, dont elle nommait les officiers supérieurs. Chaque canton fournissait un contingent de soldats et des contributions en argent, et il avait le droit, en cas de graves désordres, de faire appel à ces troupes fédérales.

Les mêmes tendances réactionnaires se firent sentir dans les cantons. A Berne, Fribourg, Soleure, Lucerne, Neuchâtel et Genève, les patriciens reprirent le pouvoir, après avoir fait quelques concessions. A Zurich, Bâle et Schaffhouse, les corporations redevenaient toutes-puissantes. Dans les campagnes également, les droits politiques étaient inégalement répartis, à l'avantage des gros propriétaires et des hommes d'argent.

1830
Avènement
de la démocratie

Ce régime a duré une quinzaine d'années. Au moment de la nouvelle Révolution française de juillet 1830, une vague de libéralisme balaya la Suisse. Les démocrates réclamaient plus de liberté. Douze cantons modifièrent leur constitution, proclamèrent la souveraineté du peuple, introduisirent le referendum, rétablirent la séparation des pouvoirs.

1841
Suppression
des couvents
en Argovie

Mais les démocrates s'efforcèrent en vain d'obtenir une modification du Pacte de 1815. Les passions politiques déjà très violentes furent surexcitées encore par des conflits d'ordre religieux : la suppression, contraire au Pacte, des huit couvents d'Argovie, indigna les catholiques ; les libéraux furent très mécontents du rappel des Jésuites à Lucerne. La Diète laissa à Lucerne, Etat souverain, le droit de leur confier la direction de certains établissements dans le canton, mais les extrémistes s'agitèrent. En décembre 1844 et en avril 1845, des bandes de volontaires, les *corps-francs*, soutenus et armés secrètement par les autorités de Berne et d'Argovie, firent irruption sur le territoire lucernois pour renverser le gouvernement.

1844
Provocations
des corps-francs

1845
Constitution
du Sonderbund

Les deux tentatives échouèrent et les cantons catholiques de Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwald, Zoug, Fribourg et Valais, pour se défendre, conclurent entre eux une alliance séparée, le *Sonderbund* (1845).

Les radicaux décidèrent d'expulser les Jésuites et de dissoudre le Sonderbund. La Diète tenta de conclure un arrangement à l'amiable, mais ses efforts échouèrent. En novembre 1847, la guerre éclatait : dernière guerre civile entre catholiques et protestants suisses. Le général Dufour, placé à la tête des troupes fédérales, mena la campagne en vingt-cinq jours, s'empara de Fribourg, puis de Lucerne après les combats de *Gislikon* et *Meierskappel*. Les pertes ne furent pas considérables ni d'un côté ni de l'autre : 60 tués et 386 blessés dans l'armée fédérale ; 50 tués et 175 blessés dans celle du Sonderbund. La rapidité des opérations empêcha les puissances européennes d'intervenir dans le conflit. De son côté, Neuchâtel se libéra du roi de Prusse par la révolution du 1^{er} mars 1848.

1847
Guerre du
Sonderbund

La Confédération élaborait ensuite une nouvelle Constitution qui fut adoptée par le peuple le 12 novembre 1848. Cette Constitution, injuste en certains de ses articles, a le mérite d'avoir transformé la Suisse : d'une Confédération d'Etats, elle devint un *Etat fédératif*. Les cantons purent se donner la constitution qui leur convenait, à condition qu'elle fût approuvée par le pouvoir fédéral. Ils continuèrent à se gouverner eux-mêmes ; mais leur souveraineté fut désormais limitée par celle de la Confédération.

1848
Constitution

Formation de
l'Etat fédératif

Toutes les questions de politique extérieure — guerre, paix, traités — relevèrent de la Confédération, de même que l'organisation militaire, les postes, les monnaies, les poids et mesures. Enfin, en cas de conflit ou de désordres, à l'intérieur d'un canton, c'est elle qui est chargée de rétablir l'ordre public.

Ce nouvel Etat reçut une organisation complète : un *Parlement fédéral* investi du pouvoir législatif, un *Conseil fédéral* qui exerce le pouvoir exécutif et un *Tribunal fédéral* chargé du pouvoir judiciaire.

1864
Fondation
de la Croix-Rouge

L'Etat central peut disposer d'une armée ; il a ses propres ressources qu'il tire des douanes, d'impôts spéciaux et des revenus de plusieurs services publics : les postes, les télégraphes... Il assure enfin l'égalité juridique et politique des citoyens suisses. A l'extérieur, la Confédération présente l'aspect d'un Etat unique : les vingt-deux cantons ne forment plus qu'une seule nation.

La Constitution de 1848 a été remplacée par la *Constitution fédérale de 1874*, qui nous régit encore actuellement. Elle a réalisé une meilleure concentration des forces militaires, un élargissement considérable des compétences du Tribunal fédéral ; enfin, elle a en grande partie unifié le droit. La Constitution a été révisée maintes fois (44 fois jusqu'en 1946), afin d'étendre toujours plus les pouvoirs de la Confédération.

1874
Constitution
nouvelle

Depuis cent ans, sauf dans la période du Kulturkampf, la Suisse a vécu en paix. Elle a mobilisé son armée durant la guerre franco-allemande de 1870, durant la première guerre mondiale de 1914

1871
Internement de
l'Armée de l'Est

1880
Perçement
du Gothard

1898
Nationalisation
des
chemins de fer

1906
Perçement
du Simplon

1914
L'épreuve
de la guerre

à 1918 et durant la deuxième guerre mondiale de 1939 à 1945, mais elle a réussi à éviter la guerre. La Suisse s'est toujours efforcée d'être en bons termes avec tous les Etats étrangers. A l'intérieur du pays, elle a favorisé constamment le développement de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. Elle a créé des œuvres sociales pour lutter contre les maladies, pour secourir les vieillards, les veuves et les orphelins, elle a organisé *les contrats collectifs de travail, les caisses de compensation et l'assurance-vieillesse*. Grâce à sa situation de pays neutre, la Suisse a pu remplir, pendant la dernière guerre, diverses missions sur le plan international : protection des ressortissants des nations belligérantes, organisation de la *Croix-Rouge* internationale, de l'*agence des prisonniers de guerre*, du *Don suisse*. Notre pays a accueilli un grand nombre de réfugiés, et il continue de soulager la misère en Europe, car la mission de la Suisse au milieu du continent est d'unir les nations et les hommes.

Bibliographie

GONZAGUE DE REYNOLD : *Cités et Pays suisses*. Edition définitive. Un volume de 360 pages, 14 × 23, avec 40 illustrations hors-texte. Broché : 12 fr. ; relié : 16 fr. Librairie Payot, Lausanne.

Une nouvelle édition de *Cités et pays suisses*, de Gonzague de Reynold, vient de sortir de presse. Le texte invite le lecteur à faire un tour complet de Suisse, de Genève au Tessin. Mais auparavant, l'auteur a voulu définir le génie de cette terre qui est une et cependant si riche en aspects particuliers et en montrer l'importance stratégique. Puis, le voyage commence. Villes et bourgades, sites et paysages apparaissent. Ici le passé revit, par de savants ou curieux rappels d'histoire ou par la description d'un monument typique, d'une œuvre d'art ; ailleurs, c'est le présent qui est évoqué par la peinture d'un lieu et les détails charmants sur lesquels se pose le regard du poète. M. de Reynold est un grand érudit en matière d'helvétisme, mais sa science n'est jamais livresque ; elle se raconte, se mêle aux choses d'une manière vivante. L'œuvre, écrite dans une langue à la fois vigoureuse et délicate, est d'une seule venue ; néanmoins, le ton en est des plus divers, suivant que l'auteur prend la plume pour caractériser une grande ville, comme Genève, Bâle, une contrée comme le Valais, la Nuithonie, croquer une petite cité pittoresque, ressusciter une scène d'antan, ou simplement goûter la douceur d'une campagne, la lumière d'un lac, la majesté d'une contrée alpine. Que de richesses insoupçonnées nous sont montrées au cours de ces 360 pages ! On ne saurait assez engager tous ceux qui aiment la Suisse et ses habitants en premier lieu, à se confier à un tel guide ; ils feront une ample moisson de découvertes et en éprouveront un rare plaisir. Les 40 vues complètent agréablement le texte, l'éclairent et le précisent. *Cités et pays suisses*, livre magistral, est certainement un de ceux qui, dans l'œuvre de Reynold, resteront.